

CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE DU 16 JUILLET 2026

Délibération N° 2026-19

Nombre de membres	Votes
En exercice : 22	Pour : 20
Présents : 18	Contre : 0
Représentés : 2	Abstentions : 0
Votants : 20	

L'an deux mille vingt-six et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Varilhes sous la Présidence de Madame Martine ESTEBAN.

Date de la convocation : 07 juillet 2026

Secrétaire de séance : Frédéric DEDIEU

Étaient présents :

- Membres titulaires : Martine ESTEBAN, Serge VILLEROUX, Nathalie AURIAC, Alain SUTRA, Géraldine PONS, Gérard LEGRAND, Jérôme MATEOS, Nathalie CANAL, Michel DOUSSAT, Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Carole MAURETTE, Valérie SURCIN, Florent PAULY, Monique BORDES
- Membres suppléants remplaçant les titulaires absents : François TOULIS, Pierre VILLE, Anthony CROUZET, Mathilde DERRAMOND
- Représentés par un membre du Conseil d'Administration ayant reçu pouvoir :
Jean DOUSSAIN donne pouvoir à Nathalie AURIAC
Marc SANCHEZ donne pouvoir à Martine ESTEBAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article 24 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

OBJET : Composition du bureau

Madame la Présidente rappelle que l'article 22 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion stipule que le Conseil d'Administration détermine la composition de son bureau.

Madame la Présidente propose que le bureau du Conseil d'Administration soit composé de la Présidente et des vice-présidents en exercice, de Monsieur Alain SUTRA, Maire de Tarascon (membre du Conseil d'Administration) et de Monsieur Paul CAYROL, Maire de Bénac (membre du Conseil d'Administration).

Le bureau a notamment pour mission règlementaire d'établir l'ordre du jour des séances du Conseil.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article 22 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Vu la proposition de la Présidente,

Considérant que celle-ci répond à la cohérence du fonctionnement du Centre de gestion,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide que le bureau du conseil d'administration est composé de la Présidente et des vice-présidents en exercice, de Monsieur Alain SUTRA, Maire de Tarascon et de Monsieur Paul CAYROL, Maire de Bénac

Adopté à l'unanimité, par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 juillet 2026.

Pour extrait conforme.
À Varilhes, le 16 juillet 2026.

La Présidente,
Martine ESTEBAN

La Présidente :

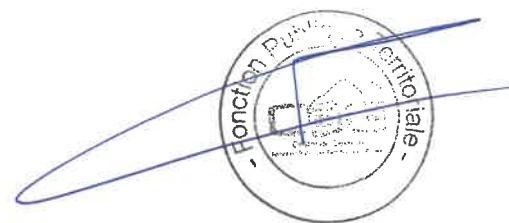
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse – 68 rue Raymond IV -31000 Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publié le : 23 juillet 2026

Transmis au Préfet le : 17 juillet 2026



Centre de gestion de l'Ariège

10 rue Germain Authié
09000 Foix
Tél. 05-34-09-32-40
secretariat@cdg09.fr
www.cdg09.fr